

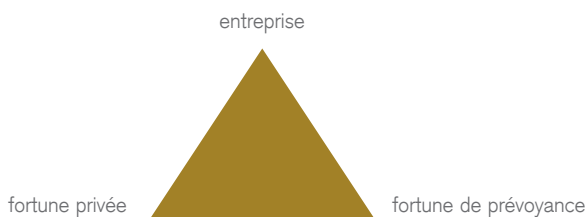
Structuration des revenus et de la fortune pour les entrepreneurs

Optimisation anticipée de la constitution de fortune privée

De par leur activité, les entrepreneurs créent de la valeur économique. Cette valeur se trouve en premier lieu sous forme de valeurs patrimoniales dans les entreprises, tandis que les parts de ces dernières sont souvent détenues dans la fortune privée. Il existe de nombreuses possibilités pour transférer la valeur créée dans la fortune privée ou pour constituer une fortune de prévoyance. Une gestion optimale permet d'initier une relation triangulaire, dans laquelle la fortune privée et la fortune de prévoyance sont continuellement constituées et consolidées.

Accompagner la constitution de fortune privée

Les experts du Credit Suisse analysent la structure globale de la fortune de l'entrepreneur au regard des trois éléments-clés suivants:



Ces éléments créent les conditions du cycle permettant la constitution de fortune privée et de fortune de prévoyance:

- analyse des trois éléments constitutifs de la fortune globale
- identification des réserves ouvertes et latentes ainsi que des liquidités non nécessaires à l'exploitation
- conception d'une structure globale du point de vue des propriétaires
- définition d'une stratégie de prélèvement pour les propriétaires

Optimiser la rémunération des entrepreneurs: salaire vs LPP vs dividendes

Les changements constants dans l'environnement entrepreneurial et la variabilité du cours des affaires rendent une révision périodique de cette relation triangulaire nécessaire:

- salaire et bonus: impôt sur le revenu et cotisations sociales
- versements LPP: contributions de l'employeur et plans pour cadres
- dividendes: constitution de fortune privée

Examiner la stratégie de prélèvement des détenteurs de parts

L'évolution des conditions-cadres juridiques au cours des dernières années (en particulier RIE II¹) et les ajustements à venir de la législation applicable (RIE III ou projet consécutif) offrent des possibilités pour optimiser la stratégie de prélèvement. La coordination de différents mécanismes de distribution joue ici un rôle central:

- dividendes: imposition des dividendes privilégiée
- remboursements de capital
- prêts des actionnaires
- recapitalisations en dividendes

Une analyse approfondie des bilans de l'entreprise permet d'identifier les potentiels d'optimisation de la stratégie de prélèvement des détenteurs de parts.

Optimiser la fortune de l'entrepreneur: participations dans la fortune privée

Les participations dans la fortune privée sont évaluées chaque année par les autorités cantonales. Ces valeurs ont des répercussions sur l'impôt sur la fortune privée. Différentes mesures permettent d'optimiser la fortune privée:

- révision de la valorisation de l'entreprise y c. évaluation des risques entrepreneuriaux et commerciaux
- analyse de la structure de l'entreprise
- analyse d'autres mesures envisageables dans le cadre de la réforme fiscale à venir

Les évolutions actuelles du cadre législatif (RIE III ou projet consécutif) sont porteuses de risques et d'opportunités pour les entrepreneurs. Une analyse individuelle apporte de la clarté et crée des marges de manœuvre.

¹ RIE: réforme de l'imposition des entreprises.

Coûts

Une brève discussion thématique ou le premier entretien d'un conseil complet sont proposés gratuitement aux clients actuels.

Contactez-nous

Nous nous tenons à votre entière disposition pour un entretien personnel.

Appelez-nous au +41 848 880 842*.

Retrouvez en ligne d'autres thèmes passionnants autour de l'entrepreneuriat: credit-suisse.com/entrepreneur

* Les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées.

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale 100

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2017 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.